

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE POUR TRAVAUX

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement au droit du chantier dans la Grande Rue.

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 7 avril 2026 et jusqu'à la fin des travaux, le stationnement est interdit sur certains emplacement de stationnement dans la Grande Rue afin d'effectuer des travaux de voirie.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation réglementaire par l'entreprise intervenante.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 03 avril 2026

LOCMIQUÉLIC, le 31 mars 2026

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

